

(1)

— N° 90. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1862.)

BUDGET

DES

NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS,

POUR L'EXERCICE 1864.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits affectés aux Non-Valeurs et Remboursements s'élevaient, d'après le Budget de 1862, à fr. 2,875,200 »

Ceux que le Gouvernement réclame pour l'exercice 1864 comportant la même somme, on croit pouvoir se référer simplement aux explications données à l'appui du Budget précédent.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de
l'avis de Notre conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre
nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre
des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements est
fixé, pour l'exercice 1864, à la somme de *deux millions huit
cent soixante et quinze mille deux cents francs* (2,875,200 fr.),
conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 27 février 1865.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS, POUR 1864.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1864.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.				
NON-VALEURS.				
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	310,000	»	665,000
2	— — — personnelle.	250,000	»	
3	— sur le droit de patente.	70,000	»	
4	— sur les redevances des mines.	5,000	»	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques . . .	20,000	»	
6	— — — des tabacs.	5,000	»	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	5,000	»	
CHAPITRE II.				
REMBOURSEMENTS.				
8	Contributions directes, douanes et accises.	Restitutions de droits perçus abusivement, et remboursement de prix d'instruments ainsi que des fonds reconnus appartenir à des tiers	50,000	2,212,200
9		Remboursement de la façon d'ouvrages bri- sés par les agents de la garantie . . .	1,200	
10		Remboursement du péage sur l'Estant . .	1,900,000	
11	Enregistrement, domaines et forêts.	Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc, en matière d'en- registrement, de domaines, etc. — Rem- boursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000	
12		Trésor public. — Remboursements divers	1,000	
13	Déficit des divers comptables de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		10,000	
TOTAL DU BUDGET DES NON-VALEURS ET DES REMBOURSEMENTS. fr.		2,875,200	»	2,875,200

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 février 1863.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DES NON-VALEURS

NUMÉRO des ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE PREMIER.		
NON-VALEURS.		
1	Non-Valeurs sur la contribution foncière fr.	
2	— — — personnelle	
3	— sur le droit de patente	
4	— sur les redevances des mines	
5	— sur le droit de débit des boissons alcooliques.	
6	— — — des tabacs	
7	Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
REMBOURSEMENTS.		
8	<i>Contributions directes, douanes et accises.</i> { Restitutions de droits perçus abusivement et remboursement du prix d'instruments, ainsi que de fonds reconnus appartenir à des tiers .	
9		Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie
10		Remboursement du péage sur l'Escaut
11	<i>Enregistrement, domai- nes et forêts.</i> { Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers	
12		<i>Trésor public.</i> — Remboursements divers
13	Déficit des comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
Récapitulation.		
CHAPITRE I. Non-Valeurs fr.		
— II. Remboursements.		
TOTAUX. fr.		

ET DES REMBOURSEMENTS, POUR L'EXERCICE 1864.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1864.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1863.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION.	
310,000	»	310,000	310,000	»	»	
250,000	»	250,000	250,000	»	»	
70,000	»	70,000	70,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
663,000	»	663,000	663,000	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
1,200	»	1,200	1,200	»	»	
1,900,000	»	1,900,000	1,900,000	»	»	
250,000	»	250,000	250,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
2,212,200	»	2,212,200	2,212,200	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
663,000	»	663,000	663,000	»	»	
2,212,200	»	2,212,200	2,212,200	»	»	
2,875,200	»	2,875,200	2,875,200	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		